Toute une soirée de la commission « prospective » a été consacrée à la production d'énergie à partir de cellules photovoltaïques.

La compétence de Norbert nous a fait avancer à grands pas dans la compréhension du processus et de la jungle administrative qui l'accompagne.

Pourtant, je dois bien reconnaître que, au bout d'un mois, ce qui m'était entré par une oreille est bel et bien ressorti par l'autre (sénilité précoce ?). Même en me reportant aux sites évoqués dans nos discussions, je crains fort ne pas être en mesure de décortiquer correctement la substantifique moelle de cette technique.

La constatation de cette déficience m'amène penser qu'un document écrit (au minimum le compte rendu préparé par Christophe) me sera bien nécessaire. Je crois bien que nombre des membres d'EMNE pourrait bien être dans mon cas.

J'ai ressenti notre dernière réunion à ce sujet comme le début de construction d'un petit manuel à l'usage des particuliers qui souhaiteraient installer un captage photovoltaïque sur leur propriété.

C'est donc fort exactement ce que je souhaite obtenir. Toutefois ce serait plus pour une satisfaction intellectuelle et le plaisir de comprendre que pour une mise en application.

Je peux probablement être considéré comme l'exemple type de ceux qui tout en adhérant à une idée ne feront pas de grands efforts pour la mettre en application. Les raisons ne sont pas forcément blâmables : la complexité, le coût financier, la disponibilité personnelle etc. J'y ajouterais l'âge dans mon cas personnel. Pour paraphraser La Fontaine « « Passe encore de bâtir; mais planter à cet âge ! » il suffira de remplacer « planter » par « voltaïquer ».

Ces considérations m'ont conduit à une réflexion plus générale.

Trois remarques préalables

1/ Il y a des personnes pour lesquelles l'approche que nous présentons ne convient pas

2/ Cette « notice » à l'usage des particuliers est en fait ce que l'ADEME fait (ou peut-être devrait faire, je n'en sais rien). C'est bien, mais pour que l'action d'EMNE ait un sens il conviendrait d'aller plus loin.

3/ Pour pouvoir installer du voltaïque sur sa propriété encore faut-il avoir une propriété et accessoirement des moyens financiers.

## A partir de ces trois remarques :

Il apparait que d'autres approches doivent être proposées par AMNE. A l'image de ce que nous proposons pour l'éolien, il conviendrait de défendre, outre le voltaïque personnel, une filière voltaïque <u>citoyenne</u> avec des fonds publics et des apports financiers de souscripteurs.

Le soutien à « énergie partagée » est un autre moyen d'action. Il en est certainement d'autres. A nous de les imaginer et de les promouvoir. L'action EMNE dans le voltaïque n'aurait aucun sens si elle se limitait à la seule promotion d'installations individuelles.

Enfin deux considérations dans le domaine philosophique.

A/ L'énergie est destinée à devenir plus que jamais une denrée rare et le fait que seuls ceux qui possèderaient un toit ou un bout de terrain leur permettant d'être en mesure de profiter de la manne solaire est une menace lourde d'inégalités insupportables et de conflits sociaux graves.

B/ Des biens collectifs gratuits de toute éternité deviennent les uns après les autres des marchandises accaparées par les uns ou les autres : La terre depuis le néolithique, l'eau depuis un siècle ou deux, la distance avec les péages, le savoir dans les écoles des pays libéraux, l'air et le vent avec les fonds de pension américains. Il ne faudrait pas que le soleil suive le même chemin et reste un bien commun.

En conclusion : je demande à ce que le résumé de mes réflexions soit discuté lors de notre prochaine réunion de « prospective » et mis en annexe du compte rendu de Christophe.